
Adresse du douzième bataillon de la formation d'Angers, lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du douzième bataillon de la formation d'Angers, lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 76-77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15852_t1_0076_0000_12

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tous les temps combattoient avec force la tyrannie. Vous avez partagé l'indignation dont nous a pénétré cette accusation. Ainsi les patriotes trouveront toujours dans votre justice un rempart contre la calomnie. Nous avons possédé le citoyen Forestier; nous avons été témoin de tous ses actes dans le district, et nous devons dire qu'ils sont marqués au coin de la douceur, de l'équité et du patriotisme; s'il eut un tort, c'est celui de s'être montré trop indulgent envers le citoyen Verd, dont l'immoralité profonde est connue, et de ne pas lui avoir infligé la peine au devant de laquelle il s'est présenté. Nous attendons de votre sagesse que les dénonciateurs et les intrigans qui se sont efforcés de perdre de vrais amis de la liberté ne resteront pas impunis. Nous demandons contr'eux la peine que doit encourir tout calomniateur.

17

L'agent national du district de Vendôme [département du Loir-et-Cher] annonce à la Convention que des biens d'émigrés, estimés 98 981 L, divisés en 246 lots, ont été vendus 311 853 L.

Insertion au bulletin (31).

18

Celui de Vannes, département du Morbihan, annonce que des biens estimés 39 271 L ont été vendus 149 750 L.

Insertion au bulletin (32).

19

On donne lecture du bulletin de l'état de la santé du représentant du peuple Tallien.

Insertion au bulletin (33).

Un secrétaire fait lecture de deux bulletins de la santé du représentant du peuple Tallien, l'un daté de ce jour huit heures du matin, l'autre de midi.

Ces deux bulletins seront insérés au bulletin de correspondance (34).

Etat de la santé du représentant du peuple Tallien, le 25 fructidor huit heures du matin.

Après la seconde saignée du bras, faite hier soir à trois heures, la fièvre a diminué d'intensité, l'oppression était moins violente; mais

la tête restoit très douloureuse, et il venoit peu d'urine. A huit heures du soir, la fièvre étoit revenue presque au même degré. Le malade a été saigné pour la troisième fois, et on lui a prescrit, au lieu de vulnéraires, des boissons mucilagineuses et tempérantes. Ce matin le malade a peu de fièvre, il a dormi environ quatre heures à différentes reprises; les douleurs se font cependant toujours ressentir à la poitrine, au dos et dans la tête : mais ces accidens ne peuvent cesser qu'au bout de quelques jours; il ne se fait pas encore de travail sensible dans la partie contuse.

Signé, NAVIER, médecin, CHABANEAU.

Du quintidi 25 fructidor, à midi.

Le malade est sans fièvre pour l'instant : l'oppression et les douleurs de poitrine et de dos sont sensiblement diminuées. Il est surveillé par plusieurs phlyctènes autour de l'escarre, dans les endroits ecchymosés. Le gonflement d'ailleurs n'est pas augmenté, et la douleur locale est supportable (35).

Signé, DESAULT, CHABANEAU, NAVIER, SOUQUE.

20

Le conseil d'administration du douzième bataillon de la formation d'Angers remercie la Convention d'avoir nommé pour chef de leur bataillon le citoyen Latis.

Insertion au bulletin (36).

[Le conseil d'administration, officiers et volontaires du bataillon de la formation d'Angers, 4^e division, sous les ordres du général Vincent, armée de la Moselle, au bivouac sur Roth (département de la Moselle) à la Convention nationale, le 6 fructidor an II] (37)

Egalité, liberté,

Aux représentans du peuple.

Ce n'est pas sans vive satisfaction que nous avons appris par le bulletin du 25 thermidor que vous aviez nommé chef du bataillon dans lequel nous servons, un républicain dont les actes d'héroïsme sont un heureux présage de

(31) P.-V., XLV, 202. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

(32) P.-V., XLV, 202. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

(33) P.-V., XLV, 202.

(34) *Débats*, n° 721, 419.

(35) *Bull.*, 25 fruct. (suppl.). Un erratum paru au *Bull.* du 26 fruct. corrige le second bulletin. Au lieu de supportable, il avait indiqué insupportable. Mentionné par : *J. Paris*, n° 620; *Débats*, n° 721, 419; *J. Mont.*, n° 135; *Ann. R. F.*, n° 284; *Ann. Patr.*, n° 619; *J. Perlet*, n° 719; *J. Univ.*, n° 1752; *Rép.*, n° 266; *M. U.*, XLIII, 402 et 413; *F. de la Républ.*, n° 432; *Gazette Fr.*, n° 985; *C. Eg.*, n° 754; *J. Fr.*, n° 717. La presse situe la lecture du bulletin après les interventions de Collot d'Herbois, Ingrand et Guyomar et avant les interventions de Merlin et Reubell. Voir ci-dessous n° 50 et 51.

(36) P.-V., XLV, 203.

(37) C 320, pl. 1318, p. 17.

ce qu'il fera pour la liberté. Nous applaudissons à votre décret qui tue l'ambition et donne un nouveau lustre aux autorités républicaines, puisqu'il appelle à les exercer les hommes qui se distinguent par des actions fondées sur la vertu, et nous attendons avec impatience que le citoyen Latis vienne nous guider dans le chemin de la victoire.

Au bivouac sur Roth le 6 fructidor 2e année républicaine.

BONNARD, *secrétaire*,
G. DUBREUIL, *off. de santé*,
plus 49 signatures.

21

Les administrateurs du district de Rochefort [département de Charente-Inférieure] **se plaignent de ce que le citoyen Julien** [sic pour Jullien] **a prétendu avoir rallié les habitants de Rochefort aux principes républicains; ils ajoutent que ces habitants ont toujours été et seront toujours attachés à la représentation nationale.**

Insertion au bulletin (38).

22

Le ministre des Etats-Unis de l'Amérique [James MONROE] **envoie à la Convention le drapeau des Etats, pour être placé dans le sein de la Convention, en témoignage de l'union des deux nations, et conformément au décret de la Convention.**

L'hommage est reçu avec applaudissement.

Un membre demande que le capitaine Barney, porteur du drapeau et dont le ministre des Etats fait l'éloge, reçoive l'accolade fraternelle du président, et soit employé au service de la République.

Le président donne l'accolade fraternelle, et la Convention renvoie au comité de Salut public la demande faite d'employer le capitaine Barney (39).

Le président : On vient de me remettre une lettre en anglais dont la traduction qui y est jointe, annonce que le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique envoie un drapeau pour être mis dans la salle de la Convention, à côté du drapeau français. Il est rapporté par un officier des Etats-Unis.

La Convention ordonne son admission.

L'officier américain entre à la barre, au milieu des plus vifs applaudissements. Il porte un drapeau dont les couleurs sont les mêmes que celles de l'étendard de notre liberté, excepté qu'il y a de plus des étoiles sur le bleu.

Il présente les deux pièces suivantes, dont un secrétaire donne lecture (40).

[James Monroe, ministre des Etats-Unis d'Amérique au président de la Convention nationale, le 23 fructidor an II] (41)

Citoyen Président,

La Convention ayant décrété que les pavillons des républiques américaine et française seraient unis et flotteraient ensemble dans le lieu de ses séances en témoignage de l'union et de l'amitié qui doivent subsister éternellement entre les deux peuples, j'ai pensé ne pouvoir mieux manifester la profonde impression que m'a fait ce décret, et le sentiment de reconnaissance de mes constituans, qu'en faisant exécuter avec soin leur drapeau pour l'offrir, en leur nom, aux représentans du peuple français.

Je l'ay fait faire d'après la forme dernièrement décrétée par le Congrès, et l'ai confié au capitaine Barney, officier d'un mérite distingué, qui nous a rendu de grands services sur mer pendant le cours de notre révolution; il est chargé de vous le présenter, et de le déposer dans les lieux que vous jugerez à propos de lui désigner. Acceptez donc ce Pavillon, Citoyen Président, comme un nouveau gage de la sensibilité avec laquelle le peuple américain reçoit toujours les preuves d'intérêts et d'amitié que lui donnent ses bons et braves alliés, ainsi que du plaisir et de l'empressement avec lequel il accueille toutes les circonstances tendantes à cimenter, à consolider l'union et la concorde entre les deux nations.

James MONROE

[Discours du capitaine Barney porteur du drapeau à la Convention nationale] (42)

Citoyen président,

Ayant été chargé par le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique d'apporter à la Convention nationale le Pavillon qu'elle luy avait demandé, Pavillon sous les auspices duquel j'ai eu l'honneur de combattre notre ennemy commun pendant la guerre qui a assuré notre liberté et notre indépendance; je m'acquitte de cette honorable commission avec la plus vive satisfaction, et le remets en votre main.

(40) *Moniteur*, XXI, 739.

(41) C 318, pl. 1290, p. 3. Signale en marge qu'il s'agit d'une traduction. Reproduit dans *Débats* n°721, 421; *Bull.*, 25 fruct.; *Moniteur*, XXI, 739; Dans ces deux derniers le nom de Barney est orthographié Barnery. Le *Moniteur* et les *Débats* signalent de vifs applaudissements à la fin de la lecture de cette lettre. *J. Paris*, n° 620; *Mess. Soir*, n° 754; *J. Mont.*, n° 135; *Ann. R. F.*, n° 284; *J. Perlet*, n° 719; *J. Univ.*, n° 1752; *Rép.*, n° 266; *F. de la Républ.*, n° 432; *M. U.*, XLIII, 413 et 418-419; *Gazette Fr.*, n° 985; *J. Fr.*, n° 717.

(42) C 318, pl. 1290, p.4. Mention marginale : traduction. *Bull.*, 25 fruct.; *Débats*, n° 721, 421-422; *Moniteur*, XXI, 739.

(38) P.-V., XLV, 203.

(39) P.-V., XLV, 203.